

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 9 septembre 2024, à 19h00, à la salle du conseil,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-09-171 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h01 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-09-172 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, l'ordre du jour du 9 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-09-173 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 5 août 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-09-174 - COMPTES À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Natasha Pagé, directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires d'août 2024:	\$ 81 854.66
Prélèvements :	\$ 48 291.17
Chèques	\$ 198 509.94
TOTAL d'août 2024 :	\$ 328 655.77

Natasha Pagé,
Directrice générale

2024-09-175 – DÉROGATION MINEURE 2024-09, LOT 3 766 821 ET 3 766 823, APPARTENANT À M. KEVIN SABOURIN AFIN DE PERMETTRE D'EFFECTUER LE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN DÉROGATOIRE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure

2024 - 09 pour les lots 3 766 821 et 3 766 823 afin de permettre la subdivision de lots dérogoire. Pour les raisons suivantes :

- Homogénéité de superficie des lots du secteur pour les terrains constructibles de plus grande superficie.
- Les deux lots existants sont déjà dérogoires et de superficie équivalente.
- La superficie résiduelle du second lot est de superficie inadéquate.

2024-09-176 – DÉROGATION MINEURE 2024 -10, LOT 3 766 296 ET 3 766 804, APPARTENANT À FONDATION LA BASE AFIN DE PERMETTRE D’EFFECTUER LA SUBDIVISION LOTISSEMENT DE LOTS EN TERRAIN DÉROGATOIRE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l’unanimité des conseillers de reconduire l’analyse de la demande en modifiant le projet soumis selon les recommandations du comité consultatif d’urbanisme et proposition du conseil à une séance ultérieure.

2024-09-177 – DÉROGATION MINEURE 2024-11, LOT 3 765 603, APPARTENANT À M. SAMUEL CARIGNAN AFIN DE PERMETTRE D’EFFECTUER LA SUBDIVISION D’UN LOT EN TROIS TERRAINS DÉROGATOIRES CONSTRUCTIBLES

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la dérogoion mineure 2024 - 11 pour le lot 3 765 603 afin de permettre la création de trois lots dérogoires avec les caractéristiques suivantes ;

- | | | |
|-------------------|--------------|------------------------|
| ➤ Lot 6 646 507 : | Frontage : | 32,28 m |
| | Superficie : | 1 251,8 m ² |
| ➤ Lot 6 646 508 : | Frontage : | 32,29 m |
| | Superficie : | 1 582,4 m ² |
| ➤ Lot 6 646 509 : | Frontage : | 32,29 m |
| | Superficie : | 2 428,4 m ² |

2024-09-178 – RÉOLUTION-BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d’importantes responsabilités auprès de la population et qu’elles sont responsables d’environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d’aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s’élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d’actifs des infrastructures d’eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu’il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU’une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

IL EST RECOMMANDÉ QUE le conseil municipal de Rivière-Beaudette demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

2024-09-179 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-02 POUR AMENDER LES RÈGLEMENTS 2006-02, 2008-01 ET 2009-01 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller M. Réjean Fournier donne un avis de motion pour le dépôt du projet de règlement No 2024-02 pour amender les règlements, 2006-02,2008-01 et 2009-01 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité. Avec dispense de lecture.

2024-09-180 – ENTÉRINEMENT DE L'ENTENTE POUR LA CONTRIBUTION À LA CROIX ROUGE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Lafèche, appuyée par la conseillère Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'entente pour la contribution à la Croix rouge pour une somme de 516.00\$

2024-09-181 – RÉOLUTION POUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Lafèche et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité abroge la politique antérieure et adopte la nouvelle politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail en date du 9 septembre 2024.

2024-09-182 – VARIA

M. le Maire nous informe qu'il soutient cette année l'organisme OVPAC. Il est actuellement en pleine campagne de levée de fonds jusqu'au 20 septembre. S'il parvient à amasser 2500 \$, il acceptera le défi de se faire raser les cheveux pour soutenir cette noble cause.

2024-09-183 – PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lévesque aborde plusieurs sujets : la vitesse excessive dans le quartier de Penville Baie, les routes endommagées dans cette zone, ainsi que le fossé situé sur la rue Groulx. Il exprime également ses préoccupations concernant l'utilisation du compost par les agriculteurs.

M. Proulx s'informe sur les règlements pour la vidange des fosses septiques et demande s'il serait possible de faire repeindre la tour de navigation.

M. Mignacco se renseigne sur l'identité du conseiller qui représente son secteur au conseil et s'il est possible de réaliser des tests de qualité de l'eau pour la baignade dans le secteur de Pointe- Lalonde.

2024-09- 184- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h10.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.